

TRAIT-D'UNION - NOVEMBRE 2016

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Après un repos estival bien mérité, le Conseil municipal s'est remis au travail pour une rentrée très chargée.

En effet, outre le début de travaux importants et significatifs pour le bien-être des dionysiens, il nous a fallu préparer l'arbitrage entre deux investissements déjà évoqué dans des éditions précédentes du Trait-d'Union : un réseau de chaleur au bois pour les bâtiments communaux de la rue de la Loire d'une part, et la relocalisation des ateliers communaux sur la zone d'activité des Sarrazinières et l'aménagement des actuels ateliers en locaux pour nos associations.

Les autres travaux auxquels je faisais référence ci-dessus sont bien sûr l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle, la piste de circulation douce entre le Bourg et Macé et la rénovation du château d'eau.

Je ne reviendrai qu'en quelques mots sur ces investissements importants. Davantage de renseignements vous seront proposés dans les pages suivantes et, si vous souhaitez en suivre l'avancée dans le temps, je vous renvoie sur le site Internet de la Commune saintdenissurloire.fr, rubrique « Travaux en cours » sur la page d'accueil.

Pourquoi ces travaux devaient-ils être engagés ?

- Concernant l'extension de l'école maternelle : il était nécessaire de donner un « coup de jeune » au bâtiment existant et de construire une nouvelle salle pour pouvoir dissocier les activités scolaires et périscolaires (garderie, TAP). Nous en profitons pour déplacer l'entrée en créant un vrai hall d'accueil et construire, sur l'autre aile, une salle de classe pour le primaire. Cela permettra de constituer un vrai groupe scolaire et de pouvoir envisager une future restructuration de l'accueil en Mairie.
- La piste piétonne et cyclable entre Le Bourg et Macé permet de circuler en toute quiétude et fort agréablement entre ces deux hameaux. Elle permet également d'envisager, pourquoi pas, un circuit « Carapattes », le transport scolaire à pieds mis en place par Agglopolys.
- Enfin, les travaux sur notre château d'eau. Il devenait urgent d'intervenir sur ce bâtiment tant à l'intérieur (la peinture de la cuve commençait à cloquer) qu'à l'extérieur, où des morceaux du revêtement, parfois de taille importante, menaçaient de tomber à tout moment.

Vous trouverez dans les quelques pages de ce Trait-d'Union d'autres informations utiles sur ces différents chantiers... en attendant le début du prochain : le déménagement des ateliers communaux dans des locaux plus fonctionnels sur la ZA des Sarrazinières et l'aménagement du local associatif, puisque tel a été le choix des conseillers municipaux.

Nuls doutes que tous ces investissements contribueront à améliorer la qualité de vie des dionysiens, quels que soient leur âge, hameau d'habitation...

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait-d'Union et vous donne rendez-vous le 14 janvier prochain pour la cérémonie des vœux.



Bulletin n° 92



Dans ce numéro :

Éditorial	1
CR réunions conseil.....	2
Commission Aide à la personne.....	3
Commission Bâtiments	4
Commission Voirie et Développement durable.....	5
Informations Associations	7
Informations Mairie	8

La cérémonie des vœux de la Municipalité aux dionysiens aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 18h00 à la Maison des Associations.

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016

Présents : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

Absents : Jean-Marc TRAZERES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME

Délibérations

- Délibération n°2016-038 - Agglopolys - Rapport d'activité
- Délibération n°2016-039 - Modification des statuts d'Agglopolys - Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite «loi NOTRe»
- Délibération n°2016-040 - Rapport de la CLECT sur le transfert du patrimoine du Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois (SIPO)
- Délibération n°2016-041 - Rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Délibération n°2016-042 - Approbation du rapport du délégataire sur la gestion du service public d'eau
- Délibération n°2016-043 - Convention avec le CAUE pour l'étude du projet de lotissement « Grand Bourg »
- Délibération n°2016-044 - Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- Délibération n°2016-045 - Achat de terrain au carrefour de la RD 2152 et la rue de la Loire

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

PRÉSENTS : B. SIMONNIN – P. MENON – M. CIRET – J.P. MOREAU – D. RICHOMME – C. MAUVISSEAU – C. ROCHEREAU - E. LE GALL – P. BOULET – L. FONTAINE – Philippe VIGIÉ DU CAYLA

ABSENTS EXCUSÉS : Odile JOUET ayant donné pouvoir à Martine CIRET, Isabelle CALLIGARO, Jean-Marc TRAZERES

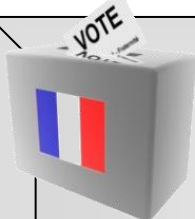
Délibérations

- Délibération n°2015-046 – Attribution du marché de l'extension de l'école Lorjou
- Délibération n°2015-047 – Modification du marché de l'extension de l'école Lorjou – Lot n°2



Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <http://www.saintdenissurloire.fr/cr-reunions-conseil-municipal.php>



2017 : Élections Présidentielles (23 avril et 7 mai) et Législatives (11 et 18 juin).

Vous êtes nouvel arrivant sur la Commune, vous venez d'avoir 18 ans (vérifiez si vous avez bien été inscrit d'office), vous n'êtes pas encore inscrit à Saint-Denis-sur-Loire...

Pour pouvoir voter, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « Aide à la personne »

Martine CIRET

Comme chaque année, la Municipalité propose aux dionysiens de 75 ans et plus de partager un moment de convivialité avec elle. Pour cela, chacun devra choisir entre un repas et un colis.

Le colis, confectionné par nos soins et composé de produits régionaux, sera apporté à domicile par les conseillers municipaux. Cette année encore, nous avons attaché un soin particulier à la qualité des produits.

Le repas sera servi à la Maison des associations le mardi 13 décembre à partir de 12h30 en présence de conseillers municipaux et de Marie-Hélène Millet et Stéphane Baudu, nos conseillers départementaux. Le repas sera préparé et servi par Franck RONDEAU, traiteur à Cour-Cheverny. Au menu :



Menu 13 décembre 2016



Apéritif framboisine et ses amuse-bouches
Assiette du pêcheur

Magret d'oie rôtie aux cèpes
Gratin de pommes de terre et tomate confite au balsamique

Salade et plateau de fromages

Assiette de craquelé chocolat, profiterole et chocolat chaud, petit chou vanille



ÉCHANGES DE SAVOIRS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois organisera un « échange de savoirs » le dimanche 27 avril 2017 de 14h à 17h dans un lieu restant à déterminer.

Vous avez une passion (travaux manuels, cuisine, jardinage, façons originales de dresser une table... la liste est loin d'être exhaustive), vous souhaitez la partager ou faire connaître vos savoirs, n'hésitez pas à contacter Martine CIRET (tel : 02 54 46 82 39) pour davantage de renseignement.

BATIMENTS COMMUNAUX

Dominique RICHOMME

Comme nous l'avions évoqué dans le dernier Trait-d'Union, cet été a été consacré aux appels d'offres et aux études. L'automne voit la concrétisation des projets.



L'objectif est de permettre aux écoliers de notre commune de faire une rentrée 2017-2018 dans des locaux plus fonctionnels, plus spacieux, plus confortables. La séparation des activités scolaire et périscolaire et le rapprochement de la classe de primaire faciliteront les conditions de travail de tous les acteurs de l'éducation des enfants des trois communes de notre regroupement scolaire (Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon).

C'est un marché d'environ 520 000 € HT qui a été signé avec le maître d'œuvre et les entreprises.

Les marchés d'entreprises des opérations d'extension et de réhabilitation de l'école Lorjou ont été signés début septembre. Après un temps de préparation destiné à collecter les informations de chaque corps d'état, l'entreprise de maçonnerie BARBOSA Construction a profité des vacances scolaires de la Toussaint pour installer son chantier et réaliser les travaux de démolition et de terrassements. Les semelles de l'extension ouest ont été coulées début novembre. Il est évident que ces travaux perturberont les habitudes des écoliers et des enseignantes. Cependant, nous avons demandé aux entreprises que les nuisances soient limitées.




Les travaux de réhabilitation et de rénovation du château d'eau ont débuté courant octobre. Les désordres de l'étanchéité de la cuve seront réparés, les canalisations intérieures renouvelées, une nouvelle étanchéité de la cuve et du dôme sera réalisée, des travaux de ravalement extérieurs et de sécurisation des ouvrages sont également prévus. La remise en eau de la cuve est envisagée avant la fin de l'année. En attendant, c'est Blois et la Chaussée Saint-Victor qui alimentent les dionysiens en eau potable. A l'exception des riverains immédiats du château d'eau, davantage sujets aux perturbations dues à ces travaux, le seul « risque » pour la population est de constater des baisses ponctuelles de pression aux robinets et une qualité d'eau qui peut apparaître légèrement différente.


Le coût de ces travaux de réhabilitation est d'environ 160 000 € HT

mais nos voisins Chausséens en financent les 2/3 (car c'est à peu près la proportion de l'eau pompée à Villeneuve qui est exportée vers La Chaussée Saint-Victor).

Concernant le chauffage des bâtiments communaux de la rue de la Loire, un bureau d'études spécialisé en chaufferie bois a présenté en octobre son étude de faisabilité d'un réseau de chaleur pour tous les bâtiments communaux de la rue de la Loire. Si la solution du chauffage à base de plaquettes de bois est intéressante d'un point de vue écologique, le surcoût par rapport à la solution gaz actuelle nécessite des aides importantes de l'État. Les avantages économiques ne sont pas à l'heure actuelle suffisamment intéressants pour que nous préférions les énergies douces pour le chauffage de nos bâtiments. De surcroît, l'incertitude demeure sur le niveau des subventions auxquelles nous pouvons prétendre. Prenant en compte tous ces arguments, les conseillers municipaux ont décidé de reporter de quelques années l'étude plus approfondie de la création d'un réseau de chaleur, non prévu à l'origine, rappelons-le, dans le plan pluriannuel d'investissements voté le 30 mars 2015, et de se conformer à ce dernier en réalisant les nouveaux ateliers communaux sur la Zone d'activité des Sarrazinières et l'aménagement des actuels ateliers en local pour les associations dionysiennes.

Enfin, si vous êtes passés dernièrement rue de la Loire, vous aurez pu constater que les portails et grilles de clôtures de la Mairie et du logement ont été repeints par nos employés communaux. Évidemment, ça n'est pas parce que nous en construisons de nouveaux que les travaux d'entretien des bâtiments existants sont négligés.

 **Durant les travaux de l'école, les conteneurs de tri sélectif de la rue de la Loire ont été transférés à Villeneuve, dans le virage de la rue du Château d'eau.**

 **Par ailleurs, nous tenons à informer les dionysiens qui n'auraient pas vu le petit rectificatif du lendemain, que les travaux d'extension de l'école et de la mairie de 800 000 € annoncés dans la NR du 4 novembre ne concernaient pas la commune de Saint-Denis-sur-Loire mais celle de nos voisins de Ménars.**

COMMISSION VOIRIE

Jean-Pierre MOREAU

VITRINES D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Afin d'améliorer l'information de proximité, vous avez pu remarquer que depuis quelques temps, des vitrines avaient été installées dans divers endroits de la commune sur les panneaux d'affichage déjà existants.

Vous pouvez découvrir ces vitrines d'un format carré, destinées à recevoir les informations officielles émanant de la Mairie, dans tous les hameaux de la commune en complément du panneau officiel d'annonces de la rue de la Loire :

- À Villefolet : Rue des Moissons
- À Macé : Carrefour rue Médicis & rue Muraton
- À Villeneuve : Rue du Château d'eau (parking)
- Aux Mées : Carrefour rue la Loire & rue du Bois



Villeneuve. Le panneau sera prochainement repositionné.

COMMISSION VOIRIE

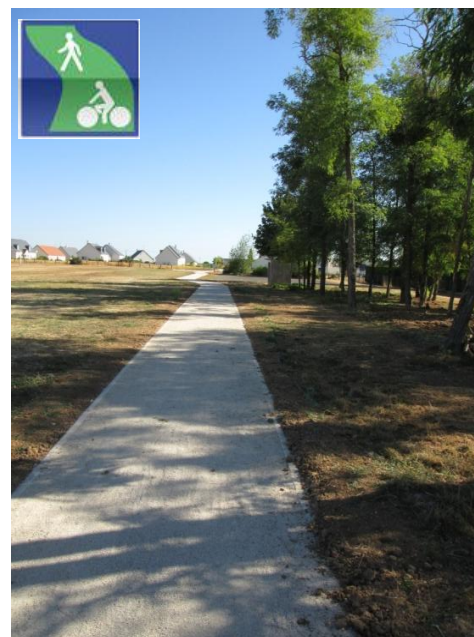
& COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

La piste de circulation douce reliant Le Bourg à Macé a été réalisée en juillet. Nous sommes très satisfaits du résultat même si les conditions climatiques très sèches de cet été ont empêché un compactage suffisant pour que la pratique du vélo, par exemple, ne soit pas sans « risque » de quelques légers dérapages. Nous constatons toutefois qu'avec le temps, la situation s'améliore.



Les prochaines étapes consisteront à réaliser les aménagements paysagers et de mobiliers urbains pour permettre à tous les dionysiens de s'approprier cet espace pour leurs loisirs, quels qu'ils soient. Ces aménagements commenceront par la plantation d'arbres à haute tige dans le prolongement du lotissement des Ouches et à proximité du plateau multisports. Ces arbres nous seront

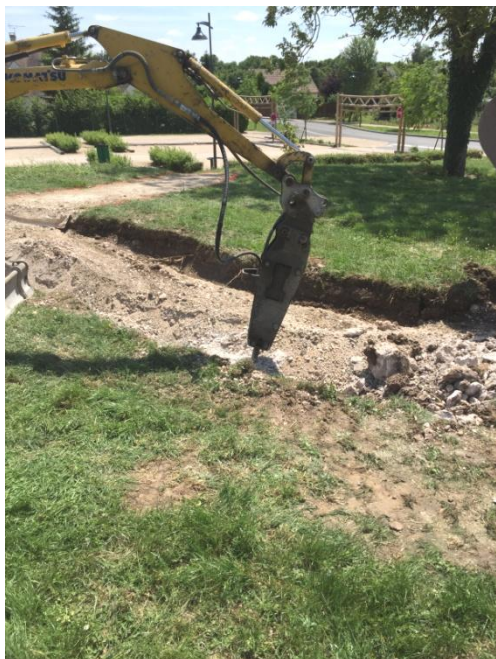


fournis par Agglopolys dans le cadre de l'opération « 1 000 arbres pour le paysage ». Une haie paysagère sera également plantée prochainement par un paysagiste, à la suite de celle du lotissement. Au printemps prochain, un engazonnement de certaines parties sera réalisé. Du mobilier urbain (bancs, tables...) sera installé en 2017.

Cette piste correspond à un investissement d'environ 50 000 €. Nous avons obtenu pour la financer 20 000 € de subventions : 15 000 € du Conseil Départemental et 5 000 € au titre de la réserve parlementaire du Député Denys Robiliard.

Pour que ce nouvel équipement, dont nous n'avons eu que des échos très positifs jusqu'à présent, soit réellement approprié par les dionysiens, nous sommes à l'écoute de leurs propositions et suggestion pour son aménagement. N'hésitez pas à nous en faire part de vives voix, par courriel ou par courrier.

Durant les travaux



Nos associations



CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 10 DÉCEMBRE à 13h00,
Maison des Associations
Organisé par le *Club du Bel Age*

SOIRÉES JEU DE TAROT

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire



Jeu libre (sans concours) - Initiation des débutants
Accès ouvert à tous sans inscription ni frais de participation

*Second et quatrième vendredis de chaque mois
de 20h30 à minuit*

Salle des Associations
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Apollos

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,
Maison des Associations

Samedi 3 décembre 2016 à partir de 19h00
Soirée Téléthon

Apéritif dinatoire « Classe 6 » au profit du Téléthon : toutes les personnes nées une année se terminant par "6" sont invitées à préparer des bouchées salées ou sucrées qui seront vendues au profit du Téléthon (entrée 5 €).

NOUVEAU

Apollos propose cette année aux courageux une promenade apéritive dans les rues du village à partir de 18h00. Rendez-vous devant la Maison des associations.

Venez nombreux ! Parlez en autour de vous !

Dimanche 8 janvier 2017 à 14h00
Fête de la nouvelle année

Comme chaque année, nous vous proposons un après-midi pour fêter ensemble la nouvelle année. Après une marche dans Saint-Denis-sur-Loire, nous nous retrouverons à la Maison des Associations pour la galette et le vin chaud.

Renseignements sur ces manifestations :
Sylvie MENON, Présidente, au 02 54 74 61 32
Ou par courriel : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com



La caravane « La Ciboulette » vous propose une restauration rapide, authentique et simple... L'ensemble de mes plats sont faits maison avec des produits frais et locaux, servis dans des emballages 100% compostables.

Je vous attends pour savourer de délicieux plats mijotés, des burgers, des soupes ainsi que des crêpes sucrés.

Venez me retrouver tous les mercredis sur votre commune, sur le parking de l'école Maternelle à partir de 18h, à compter du 14 décembre 2016.

Ma cuisine une pincée d'originalité, un soupçon de créativité mais surtout du goût.

La Ciboulette, place à l'authenticité...

laciboulette.foodtruck@gmail.com 06 80 65 23 40

NDLR : Nous communiquons sur cette nouvelle activité pour donner un coup de pouce à Christelle Noël, dionysienne depuis plusieurs années.



APE Associations des Parents d'Élèves
Du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire -
Villerbon

MARCHÉ DE NOËL en nocturne

Le Vendredi 16 Décembre
À partir de 16h30
Salle des sports et salle des
associations de Villerbon

De nombreux exposants seront présents, l'occasion de trouver des idées cadeaux ou de finaliser vos achats de fin d'année.

Venez en famille ! Des animations seront également proposées aux enfants.

Pour tout renseignement ou réservation, contacter
Lucie CHANDIVERT, Présidente de l'APE,
au 06 81 93 41 38



VIGILANCE APRÈS LE PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Dans la nuit du 29 au 30 octobre, nous sommes passés à l'heure d'hiver et la nuit tombe donc plus tôt.

Le risque de cambriolage augmente, les malfaiteurs profitant de l'obscurité pour commettre leur forfait avant que les propriétaires ne rentrent chez eux, qu'ils soient au travail ou au fond de leur jardin.

Votre domicile est plus vulnérable de 18h00 à 22h00.



Conseils pratiques :

- Pensez, lorsque vous êtes au fond de votre jardin à bien fermer vos portes à clés ;
- Rappelez-vous qu'un simple programmeur connecté à une lampe peut suffire à simuler une présence dissuasive ;

ADOPTÉZ LE BON RÉFLEXE - composez le 17 pour signaler tout comportement suspect ou situation anormale chez vous ou dans votre voisinage.



Une version numérique **en couleurs** de ce Trait-d'Union sera consultable et téléchargeable prochainement sur le site Internet de la Commune (www.saintdenissurloire.fr).

Tous les Trait-d'Union sortis depuis 2008 y sont disponibles.

Profitez-en pour visiter notre site. Nous souhaitons qu'il soit la vitrine de notre commune, de son actualité, du dynamisme de ses associations et des actions de la municipalité.

Vous y trouverez également beaucoup d'informations utiles et pratiques.

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de MAIRIE

- Lundi.....de 16h30 à 18h30
- Mardi.....**Fermé au public**
- Mercredi.....de 16h30 à 19h00
- Jeudi.....de 09h00 à 12h00
- Vendredi.....de 16h30 à 18h30
- Samedi *de 09h00 à 11h30

** Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires.*

*Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Contactez le secrétariat de mairie au 02 54 78 68 66
ou par courriel contact@saintdenissurloire.fr*



A compter du 6 février 2017, le ramassage des ordures ménagères se fera à Saint-Denis-sur-Loire le MARDI MATIN et non plus le mercredi matin.
 Nous vous en reparlerons.

